

LE SERVICE DE L'AUTORITÉ ET LES CONSTITUTIONS

«Le supérieur est le frère de tous. [...] À lui a été confiée une tâche de spéciale responsabilité que tous acceptent dans un esprit de foi. Comme guide constant pour la formation de la communauté, le supérieur chemine avec les autres. Il a un dialogue franc, marqué de charité et de respect. Dans l'unité, tous cherchent à discerner et à accomplir la volonté du Père» (*Const.* n. 23). C'est ainsi que nos Constitutions décrivent la figure et le rôle du Supérieur : comme un frère qui chemine avec les autres dans le discernement et l'accomplissement de la volonté du Père. Nos communautés religieuses, en effet, ne sont pas composées de quelques uns qui commandent et d'autres qui obéissent, en se contentant d'une acceptation simplement passive (cf. *Const.* n. 119). À l'exemple du Christ obéissant¹, tous ensemble s'efforcent de discerner et d'accomplir la volonté de Dieu qui se manifeste dans des formes multiples et dans des circonstances variées.

Vue dans ce sens, l'autorité se met au service de cette commune recherche pour qu'elle advienne dans la sincérité et dans la vérité. Le supérieur est celui qui a la responsabilité de faire en sorte que ce principe soit rappelé et constitue la raison d'être du choix personnel de chacun et le centre d'unité de la communauté religieuse. C'est seulement de cette façon, en effet, que la référence prioritaire de l'individu et de la communauté à la personne du supérieur exprimée dans les Constitutions, devient avant tout référence au Christ Seigneur comme unique représentant d'autorité. De même, le supérieur est appelé à agir vis-à-vis des individus et de la communauté, à partir non pas de son autorité, mais de l'autorité de Dieu, objet de constante recherche, d'écoute et de discernement.

Rappeler à la mémoire ce principe si bien présent dans nos Constitutions est une chose fondamentale pour être à l'abri de deux dangers opposés : celui d'identifier de façon quasi automatique le supérieur avec le représentant de Dieu favorisant ainsi une attitude infantile, et celui qui provient d'une accentuation excessive de la liberté individuelle et d'autonomie qui conduit au refus de toute médiation humaine par laquelle passe la volonté divine. « Dans l'intention d'accomplir tous la volonté de Dieu, autorité et obéissance ne sont donc pas deux réalités distinctes ou même opposées, mais deux dimensions de la même réalité évangélique, du même mystère chrétien, deux modes complémentaires de participer à la même oblation du Christ »². En dehors de cela, il n'y a pas d'autre horizon dans lequel il faut comprendre et vivre de manière évangélique le service de l'autorité et de l'obéissance religieuse.

Après cette brève mais indispensable prémisse, nous pouvons à présent nous poser la question suivante : quels sont les traits fondamentaux du service de l'autorité qui émergent de nos Constitutions? Nous en évoquons quelques uns :

¹ Cf. Jean-Paul II, Exh. ap. *Vita Consecrata*, n. 91.

² CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, INstr. *Le service de l'autorité et l'obéissance*, n. 12

- 1) Le premier trait est manifestement celui du **service**. «Conscient que le bien de la communauté locale dépend dans une large mesure du supérieur, ce dernier perçoit sa tâche comme un service : il exerce l'autorité dans un esprit de service vis-à-vis des religieux, de manière à exprimer la charité dont Dieu les aime» (*Const.* 120). Voilà comment s'expriment nos Constitutions. Jésus a inversé radicalement le sens de l'autorité : de la conception du pouvoir=domination on passe à celle du pouvoir=service. Il s'est révélé comme Seigneur et Maître, mais il est au milieu des siens comme celui qui sert (cf. Lc 22, 27). La merveilleuse figure du lavement des pieds, présentée par Jésus comme nouvelle logique du Règne et comme modèle d'Eglise, est proposée pour apprendre l'art de l'humble service dans lequel le frère croît dans la mesure où moi je diminue. Mais il y a autre chose encore. À l'intérieur de l'économie du salut, Jésus appelle "ami" le serviteur, et ainsi à l'intérieur de la communauté chrétienne et celle religieuse il n'y a pas de serviteurs, mais nous sommes tous "amis" et frères. Tel est le supérieur, non pas celui qui est à table, mais celui qui sert. Même au milieu des fatigues et des événements qui se succèdent, la vie religieuse a toujours cherché de concevoir l'autorité comme un service et non comme un privilège ou une suprématie. Lui-même Saint Paul de la Croix, notre Père, dans la "*Règle de 1755*"³ établissait ainsi : «Qu'il se rappelle (le supérieur) qu'il n'est pas le patron, mais qu'il doit se considérer comme le serviteur de tous, et ainsi, ce qui lui revient, qu'il ne le fasse pas exécuter par d'autres s'il peut le faire» (n. 158) et plus haut encore : «Qu'il soit doux envers tous, affable, charitable, se chargeant de l'infirmité de ses sujets, et donc qu'il n'use pas dans son commandement des paroles âpres et autoritaires, mais plutôt suaves, telles que : Ayez la charité de faire ceci ou de faire cela, etc.» (n. 157). L'autorité a été conçue comme un service d'amour et de communion, sur le modèle du Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. L'autorité dans la communauté religieuse, exercée selon l'esprit de la Nouvelle Alliance, ne peut jamais donner satisfaction ou répondre à la soif de nomination et d'autosatisfaction. Au contraire, elle porte à une obéissance dans l'Esprit qui est précisément l'expérience de la vulnérabilité, de la "kénose" divine, jusqu'à l'oubli total de soi. L'autorité comme service jaillit de l'amour car on ne commande bien qu'aux hommes qu'on aime bien, qu'on accueille dans leur richesse et pauvreté, qu'on aime tels qu'ils sont.
- 2) En regardant avec attention à nos communautés, on s'aperçoit qu'au cours de ces années, nonobstant certaines ombres, «le climat de cohabitation s'est amélioré ; on a acquis plus d'espace à la participation de tous, on est passé d'une vie commune basée sur l'observance à une vie qui accorde plus

³ Le texte de cette "*Règle de 1755*" a été publié aux soins du P. Fabiano Giorgini au n. 2 de la collection *Ricerche di storia e spiritualità passionista*, Rome 1980. On consultera en particulier : Partie II : Des Fonctions; Reg. I^o: Du Recteur, nn. 153-181.

d'attention aux nécessités des individus et aux soins de l'humain. Les efforts de construction des communautés moins formalistes, moins autoritaires, plus fraternelles et participatives, sont généralement considérés comme un des fruits les plus évidents du renouveau de ces années⁴. Dans ce contexte, la fonction du supérieur assume un trait nouveau, celui d'**animateur-guide** (cf. *Const.* n. 23). Il est évident que l'autorité ne peut plus assumer l'attitude de «totalité», mais, étant l'un des éléments d'une combinaison pluraliste, elle doit être à même de promouvoir, par une action intelligente et prudente, les potentialités de chacun. Plutôt que de se préoccuper avant tout de la gestion des engagements pastoraux de la communauté ou de ceux qui ont un caractère professionnel, le supérieur est appelé à s'occuper de la réalisation de ces objectifs communs et partagés que la communauté a choisis et fait siens. Du point de vue du fonctionnement, le supérieur est chargé de guider la communauté non pas à partir de son idée ou de sa vision de la communauté, mais de la communauté elle-même. Il doit donc manifester un grand respect pour les personnes, étant donné que les objectifs de la communauté ne sont pas différents de ceux des personnes, mais qu'ils se rejoignent «dans» et «en» les personnes. Par conséquent, il est clair que le supérieur, même animé de meilleurs intentions, ne peut imposer sa manière de penser et de vivre, ou des modes déterminés de voir et de concevoir la vie religieuse ou ses humeurs, à la communauté. Même pas sous le prétexte d'exigences institutionnelles. Encore moins lorsqu'«il est de son devoir de prendre la dernière décision en conformité avec nos Constitutions» (*Const.* n. 23). C'est là l'esprit de ce qui est reporté dans nos Constitutions : «Que les supérieurs guident les religieux de telle manière que ceux-ci, dans l'accomplissement de leurs devoirs et dans la prise des initiatives, coopèrent dans un esprit d'obéissance active et responsable. Ils les écouteront donc volontiers, stimuleront leurs efforts communs pour le bien de l'Institut et de l'Eglise, se réservant fermement le droit de décider et de commander ce qui est à faire» (n. 119). Dans ce sens, l'autorité du supérieur aura du succès si elle opère pour susciter la réflexion de chaque membre de la communauté. Il ne doit pas tant chercher à faire adhérer les confrères à sa manière d'envisager les choses ou de comprendre le projet communautaire, que de susciter plutôt l'adhésion au bien recherché dans un climat d'ouverture et de confiance. Il s'agit de susciter plus l'engagement que de l'imposer. Comme animateur, qui «doit développer les activités et les moyens qui réunissent les frères en une véritable communauté de vie, de prière et d'apostolat» (*Const.* 120), le supérieur s'efforce de donner l'exemple sur la manière de réfléchir avec les confrères ; de savoir exprimer ses opinions, chose différente d'édicter des normes ; de savoir faire attention aux opinions des autres, en respectant la parole et aussi le silence des autres. Dans sa tâche

⁴ CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, INstr. *Vie fraternelle en communauté*, n. 47

d'animation, l'autorité est appelée à s'intéresser au développement de la personne humaine. Tout ce qui touche à l'évolution humaine et spirituelle de la personne doit être objet de la sollicitude du supérieur et donc de son estime et sa présence personnelle, de manière à offrir à chaque religieux l'aide et l'accompagnement dans ce qui lui est nécessaire. Attentives à ces dimensions de respect de la personnalité et de la dignité de chaque membre, nos Constitutions apportent des spécifications encore plus claires : le supérieur «guide les religieux avec le respect dû à la personne humaine de façon que chacun se sente considéré comme il se doit. Qu'il joigne la douceur à la fermeté et à la constance» (n. 120).

3) «Il n'est pas bien que l'homme soit seul» (Gn 2,18): c'est une réalité anthropologique et un fait témoigné par l'expérience quotidienne. Chacun de nous, en tant qu'« être en relation », a besoin de se sentir accompagné tout au long de son existence, de la naissance à la mort. Cela vaut peut-être plus pour une personne qui a choisi comme genre de vie la suite de Jésus-Christ et, étant donné son besoin intrinsèque de relation, peut se sentir parfois immergée dans une solitude affective et relationnelle. Chaque personne a besoin de l'appui des autres, de leur affection, car vivre seul c'est vivre marginalisé et insatisfait. La normale proximité des autres personnes nous rassure, leur éloignement ou absence crée un vide tel que souvent il constitue un aliment pour des germes nocifs aussi bien pour l'intégrité physique que psychologique et morale des personnes. En tant que consacrés, même après le processus de formation initiale, nous avons besoin d'être accompagnés pendant toutes les saisons de notre existence pendant lesquelles nous faisons l'expérience des crises, des évolutions idéologiques, des problèmes de foi, de nouvelles exigences sentimentales, des malaises dûs à l'insatisfaction pastorale, des difficultés de cohabitation dans la communauté institutionnelle, etc. Compte tenu de cela, la fonction de l'autorité ne peut qu'assumer les traits de l'**accompagnement** qui s'exprime dans une attitude d'attention à l'autre, d'être avec lui, dans l'expérience quotidienne de réponse de foi et de suite du Seigneur par la consécration. En cheminant ensemble, le supérieur prend sur lui non seulement l'organisation correcte de la journée ou du travail pastoral, mais se préoccupe surtout de ce qui se rapporte à la personne de ses confrères de communauté sur le plan humain, affectif, relationnel et spirituel, sans que cela signifie à tout jamais interférence ou moins de respect à leur intimité personnelle.

4) Le tout dans un style de **partage** : «le Supérieur chemine avec les autres» (*Const.* n. 23). Pour être crédible, efficace et surmonter la crise qui le touche actuellement, le service de l'autorité doit partager le cheminement des personnes. L'épisode des disciples d'Emmaüs (Lc 24) est significatif à cet effet⁵. Les disciples s'enfuyaient de Jérusalem avec un cœur plein de déception. Même le témoignage de

⁵ Je tire cette intéressante lecture de l'épisode des disciples d'Emmaüs de ARNAIZ JOSÉ MARIA, *Crisi di obbedienza o crisi di autorità? Problematiche e compiti attuali del governo religioso*, in GONZÁLEZ SILVA SANTIAGO M (ed.), *Guidare la comunità religiosa. L'autorità in tempo di rifondazione*, Ancora, Milano 2001, pp.52-56.

certaines femmes qui proclamaient leur foi n'a pu les convaincre. Mais voici apparaître Jésus qui s'arrête pour convaincre les disciples et rendre crédible sa parole et son « autorité ». Comme compagnon de voyage, face à leur cécité, il se met à expliquer les Écritures : il se met à leur niveau, répond de manière opportune à leurs demandes ; il va au-delà de l'immédiat en cherchant de donner sens à leur existence. Il fait appel à leur intelligence. Mais cela ne suffit pas. Jésus demeure avec eux, chemine avec eux, nonobstant leur hâte et désir de mettre fin à cette expérience que, d'après eux, n'a pas connu une bonne issue. Ce geste d'abandonner Jérusalem, pour Luc, signifie une réponse au désespoir qui a saisi les deux disciples. C'est ce qui survient aujourd'hui encore dans l'Église et dans la vie consacrée, où beaucoup de personnes déçues pour diverses raisons, ne savent plus donner un sens à leur vie et à leur choix. L'attitude de Jésus à cet effet est une leçon. Il ne les arrête pas par la force, ne leur barre pas la route, ne s'impose pas avec son autorité. Au contraire, il chemine avec eux, accepte leur hospitalité, entre en communion avec eux, partage les gestes de leur vie quotidienne. Et ainsi : sa compagnie et le geste révélateur de la bénédiction et de la fraction du pain mettent fin à leur incrédulité et restituent la confiance. De cette façon, Jésus reconquiert son autorité sur eux. Pour que dans nos communautés il y ait une autorité crédible et efficace, il faut que le supérieur apprenne à partager le cheminement des personnes, en s'efforçant de pénétrer leurs peurs, leurs blocages, leurs souffrances, leurs doutes et leurs espoirs. Il arrive souvent qu'on parle des personnes que nous connaissons bien mais que nous n'aimons pas suffisamment, en les désignant par ce terme générique « ceux-là » : ceux qui sont en retard, ceux qui ont un mauvais caractère, ceux qui suivent leur propre chemin, ceux qui n'obéissent pas, et ainsi de suite. Tant que le supérieur, en plus de la connaissance, ne s'efforcera pas de faire sienne la vie de tel confrère, de la partager et qu'il ne l'aimera pas, même son autorité ne sera pas efficace et ses ordres tomberont dans le vide.

Servir, animer, accompagner et partager, tels sont les traits principaux de l'exercice de l'autorité, tels que soulignés dans les Constitutions. Tout en remerciant les frères que le Seigneur a placés à nos côtés comme guides dans le cheminement commun de recherche de la volonté de Dieu, nous supplions Dieu qu'il leur accorde la capacité d'« être attentifs aux manifestations de l'Esprit, pour guider la communauté de manière à promouvoir harmonieusement la croissance de chaque religieux et le bien commun de l'Institut » (*Const.* n. 108).

P. Leonello Leidi, cp